

Réduire
les émissions polluantes,
c'est améliorer
la santé de tous



PLUS DE 80 %
DES ÉMISSIONS DE
DIOXYDE D'AZOTE

SONT ISSUES
DES DÉPLACEMENTS
ROUTIERS

Dans le cadre de son Programme d'Actions Qualité de l'Air, Toulouse Métropole souhaite **encourager l'usage du vélo** pour les déplacements domicile-travail, et propose **une aide de 200 €* aux particuliers** pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf.

* Sous conditions

PLAN CLIMAT
TOULOUSE MÉTROPOLE
En actions!

toulouse
métropole

en grand !

Pourquoi acheter ?

UN VÉLO À ASSISTANCE
ÉLECTRIQUE ?



ÉCONOMIES

Je fais des économies en remplaçant mes déplacements voiture en déplacements vélo.



SANTÉ

Je pratique une activité physique, c'est bon pour ma forme !



ENVIRONNEMENT

Moins de carburant consommé et moins de polluants émis.

Qui est concerné ?

- Les habitants de **Toulouse Métropole**
- Les personnes ayant un **revenu fiscal inférieur à 28 800 €***

* Pour les personnes non imposables, les 200 € seront versés pour moitié par l'État, pour moitié par Toulouse Métropole.

Vos engagements



Je fais graver mon vélo avec le marquage Bicycode.



Je ne revends pas mon vélo dans les 3 ans.



Je ne perçois qu'une seule subvention par foyer.

Comment bénéficier de cette aide ?

- **Télécharger le dossier** (questionnaire + formulaire d'engagement) sur le site de Toulouse Métropole, ou le retirer dans toutes les Mairies des communes et les Mairies annexes de Toulouse.
- **Renvoyer ce dossier complété** à veloelectrique@toulouse-metropole.fr ou par courrier postal à

Toulouse Métropole
Prime Vélo à Assistance Électrique
6 rue René Leduc
31500 Toulouse

Si votre dossier satisfait aux critères d'éligibilité, vous percevrez le montant de l'aide attribuée.

Les pièces à fournir

EN COMPLÉMENT DU DOSSIER :



- La copie de la facture d'achat du vélo à assistance électrique*
- La copie du certificat d'homologation du vélo à assistance électrique concerné
- La copie de la dernière feuille d'imposition justifiant d'un revenu net fiscal annuel inférieur à 28 800 €/an
 - Un justificatif de domicile
 - Un relevé d'identité bancaire
- L'original de l'engagement signé portant la mention manuscrite « lu et approuvé »

* Le terme de « vélo à assistance électrique » s'entend selon les normes européennes en vigueur.





Pourquoi opter POUR UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE ?

Sur le territoire de Toulouse Métropole,
30% des déplacements de moins de 1km
se font en voiture !

Le vélo à assistance électrique est
une bonne option pour faire évoluer
les pratiques de déplacement vers
un mode actif plus respectueux de
l'environnement, et moins émissif en
polluants atmosphériques !

Où se renseigner ?

Sur le site de Toulouse Métropole

www.toulouse-metropole.fr

LA PRIME VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

est une action du Programme
d'actions qualité de l'air de
Toulouse Métropole



toulouse
métropole

en grand !